

tél : 05 55 78 71 04 nairie-marval@wanadoo.fr

> Comme chaque année, la municipalité de Marval a le plaisir de convier les habitants en résidence principale aux diverses festivités programmées en fin d'année.

> Pour partager de bons moments, inscrivez-vous aux évènements suivants :

- Le traditionnel repas des Aînés sera le samedi 20 décembre. Les conditions sont les mêmes que l'année dernière :
  - > Repas pour les Aînés de la Commune de 65 ans à 69 ans.
  - > Au choix : repas ou colis pour les Aînés à partir de 70 ans.
- Arbre de Noël aux mêmes conditions : Enfants entre 0 et 12 ans.

Votre inscription est attendue! Le formulaire joint vous y aidera.

Date limite d'inscription : 07/11/2025.



## 7 octobre 2025

tél: 05 55 78 71 04

mairie-marval@wanadoo.fr

## AÎNÉS

O J'ai <b>entre 65 et 69 a</b> repas de Noël :	ı <b>ns</b> , je vis en ı	résidence principal	e sur la Commune et je désire participer au
Madame :		N	Monsieur :
Adresse:			Adresse:
Date de naissance :			Pate de naissance :
Téléphone :			
O J'ai <b>70 ans et plus</b> e choix du colis ou du re	et suis en résion pas :	dence principale s	ur la Commune, je souhaite bénéficier au
Madame :		N	Monsieur:
Adresse:		A	dresse :
Date de naissance :			ate de naissance :
Téléphone :			
Entourez votre choix	<u>:</u>		
REPAS	OU	С	OLIS
Signature (s)			
		ARBRE DE NO	DEL
o Je sollicite l'insc	ription de mor	n ou mes enfants q	ui ont entre <b>0 à 12 ans</b> :
Nom:		Prénom :	Date de naissance :
Nom:		Prénom:	Date de naissance :

Signature (s)

Adresse et nom et prénom d'un parent :

Nom:

Téléphone:

Prénom:

Date de naissance :

<sup>\*</sup>La Mairie de Marval agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire pour organiser les différents événements communaux. La base légale du traitement est le consentement, que vous pouvez retirer à tout moment. Vous pouvez exercer vos droits directement auprès du responsable de traitement à la Mairie, ou adresser un mail au Délégué à la protection des données à : dpo@datavigiprotection.fr. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.